

Puissances, une Convention particulière, qui confirme tous les engagements antérieurs, & contractés mutuellement, de même que l'obligation de n'entrer dans aucunes mesures par rapport aux affaires générales, que d'un commun accord, & par un concert unanime entre les trois Puissances.

III. Quatre mille Croates & Warasbins sont encore partis pour l'Armée d'Italie. La manière dont ces troupes se sont comportées à l'action de *San Lazzaro*, & l'utilité du service qu'on espère d'en retirer de plus en plus, a déterminé la Cour à ce nouvel envoi, qui pourra être d'autant mieux suivi par d'autres, au besoin, que le Prince de Saxe-Hildbourghausen, qui est en *Croatie*, a mandé y avoir réglé les choses à pouvoir toujours compter à l'avenir sur un corps de près de vingt mille hommes, que cette Province & les Districts qui en dépendent, entretiendront sur pied pour le service de leur Souverain. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen a fait outre cela en *Croatie* divers arrangemens fort utiles à la Cour. Il s'est arrangé de même avec les Corbaviens & les Lycaniens.

Croates en
voyés en
Italie.

La Cour a envoyé ordre à *Mantoue* d'en faire partir pour la *Hongrie*, tous les prisonniers François, Espagnols, Napolitains, Modenois & Genoïs qu'on a faits jusqu'ici, d'autant que le Cattel de *Francfort* ne s'étend pas à l'Italie.

IV. On compte que l'affaire du Colonel *Trenck* touche à sa fin. Il en est de même du procès du Prince *Cantacuzene*, les Commissaires chargés de l'instruire ayant fait rapport qu'il paroïsoit par les propres Lettres de ce Prince écrites à *Constantinople*, que son dessein avoit été d'exercer la Porte Ottomanne contre l'Impératrice.

Procès des
Prince Can-
taczene.